Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-1-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 28 février 2017

PUBLIE LE : 21 mars 2017

Délibération n°280217-1 : Approbation du Procès verbal de la séance du 6 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-deux février, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Philippe SCHWEITZER**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 FÉVRIER 2017

PRESENTS

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI	Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	**5**
Délégués comptant pour le vote	:	**5**

MUSEE PROMENADE / CS–280217-1

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-1-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 6 FEVRIER 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 a été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

CONSIDERANT les demandes de modifications mineures concernant ce procès verbal.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE, sous réserve de modifications, le procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

Fait à Marly-le-Roi, le 17 MARS 2017

Transmis en Préfecture et affiché le 21 MARS 2017

Pour Extrait Conforme

Jean-Philippe SCHWEITZER
Président du Syndicat Intercommunal